

STATUTORY BODIES FAMILY PROTECTION FUND

DEMANDE D'EMPRUNT

A

1. NOM: PRENOM:
2. CODE No: 3. PERSONAL No:
4. ADRESSE:
5. DATE DE NAISSANCE : AGE :ans. No de Tel :
6. MARIE/CELIBATAIRE : 7. SALAIRE MENSUEL : Rs.....
7. EMPLOYEUR: 9. POSTE OCCUPE:
10. DATE D'ENTRÉE DANS LE SERVICE : 11. DATE DE CONFIRMATION :

.....
Signature du chef de Département

B

4. SALAIRE MENSUEL DE L'EPOUSE : Rs.....
(Certificat attestant les salaires de l'épouse à être fourni)
5. SOMME REQUISE: Roupies (Rs.....)
(En parité avec les institutions sous-mentionnées)
3. PERIODE DE REMBOURSEMENT : (...) ANS. 4. TAUX D'INTERET PAR AN : ...pour cent
5. DANS LE BUT

6. CONSTRUCTION - DOCUMENTS A ETRE FOURNIS

- (a) Contrat de Terrain (b) Plan de la maison (c) Permis de Const (d) Site/Location plan
-

7. ACQUISITION D'UNE MAISON - Renseignements et documents à être fournis

- (a) Adresse de l'immeuble et Nom du Propriétaire :
- (b) Photocopie du Titre de propriété

8. DETAILS DES EMPRUNTS PRECEDENTS

| | <u>Nom de l'institution</u> | <u>Montant</u> | <u>1ère ligne</u> | <u>2ème ligne</u> |
|----|-----------------------------|----------------|-------------------|-------------------|
| 1. | | | | |
| 2. | | | | |
| 3. | | | | |
| 4. | | | | |

9. Certificats donnant l'autorisation pour l'emprunt 1. [] 2.[] 3. [] 4.[]

10. Terrain acquis en toute propriété []
Terrain sur bail []
Sur-Élévation []
Co-propriété []

Date

.....
(Signature de l'Associé)

CERTIFICAT DE L'EMPLOYEUR

Je soussigné Secrétaire / Chef Exécutif decertifie que les renseignements donnés plus haut au paragraphe A sont exacts et que l'employé n'est pas "under report".

Date

.....
Signature

THE STATUTORY BODIES FAMILY PROTECTION FUND

PROJET DE LOGEMENT

- 1.** Les prêts seront accordés **SEULEMENT** aux associés du Fonds pour l'acquisition ou la construction d'un immeuble.
- 2.** Les prêts ne seront accordés que par le Comité de Direction du Fonds.
- 3.** Le prêt est remboursable par mensualité et comprend les intérêts et l'amortissement progressif du capital. Les mensualités doivent être versées directement par l'employeur de l'associé au Fonds le premier de chaque mois et ne doivent en aucun cas excéder vingt-cinq (25) pour cent des appointements mensuels de l'associé ou de ceux de l'associé et de son conjoint, si ce dernier est aussi garant du prêt.
- 4.** Le prêt est productif d'intérêt au taux de Huit (8) pour cent l'an. Néanmoins, la Direction se réserve le droit de majorer le taux dépendant de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.
- 5.** La période de remboursement d'un prêt ne peut excéder en aucun cas vingt (20) ans.
- 6.** Aucun prêt ne peut excéder **70%** de la valeur immobilière comme déterminée par l'évaluateur du Fonds.
- 7.** Le prêt doit reposer hypothécairement en **première ligne sur le terrain et le bâtiment** que l'associé du Fonds se propose de construire ou d'acquérir. Le bâtiment doit être en dur.
- 8.** Il est aussi entendu que l'associé du Fonds doit contracter une **Assurance-Vie** dont le bénéfice sera, en cas de mortalité, employé pour le remboursement de toute balance de capital et intérêt due au Fonds, et doit aussi assurer son immeuble pour sa juste valeur contre **Feu et Cyclone**.
- 9.** En outre, il est bien entendu qu'en cas de construction, des intérêts seront payés au Fonds à compter de la date du paiement de la première tranche au même taux sus-mentionné jusqu'à la date du paiement de la dernière tranche.
- 10.** Les frais d'enregistrement, les honoraires du Notaire, de l'évaluateur et de l'inspecteur des travaux seront à la charge du bénéficiaire de l'emprunt.
- 11.** Un associé qui aurait bénéficié d'un emprunt du Fonds et qui rembourserait toute balance due avant échéance ne pourrait obtenir un autre emprunt du Fonds qu'après une période de cinq (5) ans suivant le remboursement.

Lu et Approuvé

Date:.....

.....
(Signature de l'associé)